



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 15 MAI 2023 A 18H30

~~~~~

Date de convocation : 09 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le LUNDI 15 Mai, le conseil municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie Noëlle, AUDEOUD Jean Pierre, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, SEGUIN Stéphane, COQUET Laurence, BROSILLE Fabien et BONNIFACY Laurence

Madame COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Mme le Maire demande le rajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- délégation de compétence pour délivrer un permis de construire à Mme le Maire – délibération
- Transfert de compétence « eau et assainissement » à la CCBDP – études préalables – délibération
- Devenir licence IV – délibération

L'ensemble du Conseil Municipal accepte le rajout de ces points

## **Transfert et intégration du budget annexe Centre de Vacances dans le budget commune 2023**

Le maire explique aux conseillers que suite à la clôture du budget Centre de Vacances, il faut intégrer ce dernier au budget de la commune.

Les montants sont les suivants :

### **Dépenses Investissement :**

-83 341€ en C/001

+1 208328€ au C/1068

+ 499 267€ AU C/21318

**Recette Investissement :**

+ 1 624 254 € au C/001

**Dépense Fonctionnement :**

+ 779 928€ au C/002

**Recettes Fonctionnement**

+ 779 928€ au C/7788

Ce qui fait en solde d'exécution cumulés au budget de la commune :

Investissement : + 1 624 254.05€

Fonctionnement : -779 928.42€

Voté à l'unanimité

**Affectation résultat et reprise en 1068**

En raison du transfert déficitaire du budget centre de vacances sur la section de fonctionnement, le maire propose à titre exceptionnel une reprise au compte 1068 de 1 208 328.05€.

Le conseil autorise Mme Le maire à faire toutes les démarches pour faire l'affectation de résultat et la reprise en 1068 d'un montant de 1 208 328.05€

Voté à l'unanimité

**Etat des non valeurs demandé par la Trésorerie sur budget eau et assainissement**

Plusieurs factures d'eau qui restent non recouvrées, soit pour des raisons de départ sans aucune adresse, soit des décès sans héritier et après plusieurs années de recherches, en accord avec la Trésorerie nous annulons celles-ci pour un montant de 1.571,90 €

Mme Le Maire demande à l'ensemble du conseil de voter

Pour : 8

Contre : 2

## **Approbation du rapport d'activité du SDTV26**

Mme le Maire rappelle que la commune est adhérente au SDTV26  
Comme toutes les années il faut que le conseil prenne connaissance du rapport d'activité pour l'année 2022  
Après lecture il est demandé aux conseillers municipaux d'en prendre acte.

Voté à l'unanimité  
Une délibération sera prise en ce sens

## **Location terrasse communale ex hôtel/restaurant l'Espadon**

Ce bâtiment va être vendu pour faire des appartements et garder en rez-de chaussée un local commercial.

Un espace du domaine public communal devant le bâtiment est utilisé en tant terrasse et l'agence immobilière a demandé à la municipalité si il était possible de le louer et à quel prix ?

Le maire propose aux élus une location/redevance de 50€ par mois soit 600€ par an.

Voté à l'unanimité

## **Délégation de compétence pour délivrer un permis de construire à Mme Le Maire.**

Mme RANCON ayant déposé une demande de permis de construire, il appartient au conseil municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Mme Armand Marie Noëlle

Voté à l'unanimité – une délibération sera prise

## **Panneau entrée STE JALLE côté BUIS**

Afin d'essayer de réduire la vitesse à l'entrée du village on va positionner le panneau « SAINTE JALLE » plus haut en allant sur le col d'Ey.

Il est proposé également de remonter celui de la route de St Sauveur (pour les mêmes raisons) et de prévoir un panneau sur la route de St Quenin.

Nous allons contacter le département pour un rendez-vous sur place pour définir les points précis.

Un arrêté sera pris pour que le département puisse faire les travaux

Voté à l'unanimité

### **Transfert de compétence eau et assainissement – études préalables**

Le maire fait part au conseil de la demande de la CCBDP pour valider des études préalables afin qu'elle récupère la compétence eau et assainissement.

Le maire propose au vote pour faire ces études préalables.

L'ensemble des conseillers n'est pas d'accord pour valider ces études  
Refus à l'unanimité.

### **Problème licence IV**

La commune souhaite louer la Licence IV à une entreprise hors de Ste Jalle. La Préfecture nous a informé que cela n'était pas possible. La seule solution possible est de la vendre. Un prix de 7 000 € proposé par le conseil et accepté par l'entreprise LFR

Le maire propose cette solution à l'ensemble du conseil qui l'accepte.

Une délibération sera prise dans ce sens

### **Travaux de voirie**

Pour faire suite au mail de CCBDP du 9 mai, nous confirmons l'intégration de la parcelle A0001 – AIRE DE JEUX pour 500 m<sup>2</sup>.

Par ailleurs, nous rajoutons :

Parcelle A961 – parking boulangerie pour 40m<sup>2</sup>

Parcelle A1134 – Accès parking France Télécom pour 100 m<sup>2</sup> pour l'année 2024

L'ensemble des conseillers est d'accord pour cette intégration

Une délibération sera prise.

### **AGRANDISSEMENT CIMETIERE**

Un agrandissement de 7 m. doit être envisagé (terrassment, fondation, armature et coulage béton, façonnage d'agglos – couvertine et enduit pour un montant de 1.766,67 H.T. soit 1.923,34 T.T.C.

Mme de le Maire demande l'avis des conseillers. Avis favorable à l'unanimité.

### **VENTE TERRAIN A M. CORDONNIER**

Suite à re-division et renumérotation des parcelles proposées à la vente à Mr Cordonnier, la délibération n°22-11-01 du 24/11/2022 est abrogée.

L'ensemble des parcelles est renuméroté A 1588 pour une surface de 3a 85 ca pour un montant de 13 500 €. Accord à l'unanimité.

## DIVERS

### Camping municipal – DSP pour 2024

Une personne souhaite prendre en DSP le camping municipal pour la saison 2024. Le conseil souligne l'importance de proposer un loyer en tenant compte des travaux effectués les dernières années et des nouveaux mobil homes installés. On réfléchit à la question du loyer mais l'ensemble des conseillers est d'accord pour une DSP en 2024

### DECES M. MORISET

Nous avons eu l'agréable surprise d'obtenir le remboursement des frais d'obsèques de M. MORISET car celui-ci avait une assurance. Merci aux Pompes Funèbres CLERAND pour avoir contacté l'organisme et fait le nécessaire pour la prise en charge financière.

### Quel devenir pour l'ancien local loué par Mme LECA jusqu'au 30 avril 2023

Une décision doit être prise pour ce local

Dans un premier temps une estimation des travaux à faire (Réfection totale du plafond urgent).

Ensuite faire effectuer une expertise et une estimation de prix si nous décidons de vendre

Le maire propose de ne pas le vendre et de réfléchir à un projet de location meublé à l'année ou saisonnier.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and vary in complexity.